

CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
par le Maire de CHATELLERAULT  
- Transmission Sous-Préfecture  
le 24 JAN. 2023  
- Publication en Mairie  
le 24 JAN. 2023

**ARRETE N° 2023-06**  
du Registre des arrêtés du service juridique  
portant abrogation de la délégation  
de signature en faveur de  
Mme Stéphanie TANGUY BOYER  
Adjointe à la directrice des Ressources Humaines,

**Le maire de la commune de Châtellerault,**

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-19 ;

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints lors de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020,

VU l'arrêté n° 2022-08 du 2 mars 2022 portant de la délégation de signature en faveur de Mme Stéphanie TANGUY BOYER, adjointe à la directrice des Ressources Humaines,

**CONSIDÉRANT** que Mme Stéphanie TANGUY BOYER n'occupe plus les fonctions d'adjointe à la directrice des Ressources Humaines et qu'il convient donc de mettre fin à la délégation de signature octroyée à cet effet,

## A R R E T E

**ARTICLE 1** – Il est mis fin à la délégation de signature de Mme Stéphanie TANGUY BOYER en qualité d'adjointe à la directrice des Ressources Humaines.

**ARTICLE 2** : L'arrêté n° 2022-08 du 2 mars 2022 est abrogé.

**ARTICLE 3** : Monsieur le directeur général des services de la commune de Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire, il sera adressé au contrôle de légalité et affiché. Ampliation du présent arrêté sera également transmise à l'intéressée pour lui servir de titre.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Un recours contentieux peut être porté contre la présente décision devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le Maire suspendant ce délai le cas échéant.

Fait à Châtellerault, le 23 JAN. 2023

Le Maire,  
  
Jean-Pierre ABELIN

